

Zonage	
	Uasr - Sous-secteur urbain correspondant à de l'habitat majoritairement ancien situé au sein d'un pôle secondaire ou relais
	Ua - Secteur urbain correspondant à de l'habitat majoritairement ancien situé au sein d'un pôle
	Ub - Secteur urbain correspondant aux extensions pavillonnaires situées au sein d'un pôle
	Uh - Secteur urbain à vocation principale d'habitat situé en dehors d'un pôle
	Uhs - Sous-secteur déjà urbanisé au sens de l'article L121-8 du code de l'urbanisme
	Uhr - Sous-secteur rappelant la présence d'une bande de précaution contre la submersion, interdisant toute nouvelle construction y compris les extensions ou annexes
	Ue - Secteur urbain à vocation d'équipements
	Ui - Secteur urbain à vocation de loisirs ou de tourisme
	Ux - Secteur urbain à vocation d'activités économiques
	Uxa - Sous-secteur urbain à vocation d'activités économiques pouvant accueillir des bâtiments de grande hauteur
	Uxc - Sous-secteur à vocation d'activités commerciales
	Uxp - Sous-secteur correspondant à des espaces à vocation portuaire ou halieutiques sur la ville de Grandcamp-Maisy
	1AUB - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé au sein des pôles (sauf pôles secondaires et relais) et des communes associées à un pôle
	1AUBsr - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé au sein d'un pôle secondaire ou d'un pôle relais
	1AUh - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat situé en dehors d'un pôle
	1AUe - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'équipements
	1AUi - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation de loisirs ou de tourisme
	1AUx - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités économiques
	1AUxc - Secteur à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités commerciales
	2AUB - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'habitat situé au sein d'un pôle
	2AUh - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'habitat situé en dehors d'un pôle
	2AUe - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
	2AUi - Secteur à urbaniser à long terme à vocation de loisirs ou de tourisme
	2AUx - Secteur à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
	N - Zone naturelle
	Nr - Secteur naturel remarquable
	Ni - Secteur naturel de loisirs ou de tourisme
	Nm - Secteur accueillant des activités maritimes au sein de l'espace naturel
	Nx - Secteur d'activité artisanale en zone naturelle
	A - Zone agricole
	Ai - Secteur agricole de loisirs ou de tourisme
	Apr - Secteur agricole proche du rivage
	Ax - Secteur d'activité artisanale en zone agricole
	Aa - Secteur dédié aux activités économiques complémentaires à l'activité agricole

Prescriptions
Bâtiments situés en zone agricole ou naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination (Art.L151-11, 2° CU)

- ★ Bâtiment avec intérêt architectural
- ☆ Bâtiment sans intérêt architectural

Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-19 CU)

- ▲ Bâti remarquable (puits, boulangeries, fermes-manoirs ...)
- Linéaires remarquables à protéger (murs)
- - - Linéaire remarquable à créer (murs)
- Origine du cône de vue à préserver
- Cône de vue à préserver
- ▨ Secteur patrimonial à préserver

Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-23 CU)

- ▲ Arbre remarquable, alignements plantés
- Haie à préserver
- - - Haie à créer
- ▨ Boisement, arbrêtum, vergers, parcs
- ▨ Franges bocagères des marais
- ▨ Mares, étangs

Chemins à conserver ou à créer (Art.L151-38 CU)

- Cheminement à conserver
- - - Cheminement à créer

Autres prescriptions

- ▨ Emplacement réservé (Art.L151-41 CU)
- ▨ Espace boisé classé (Art.L113-1 CU)
- ▨ Bande d'inconstructibilité autour des axes à grande circulation (Art.L111-6 et L111-8 CU)
- ▨ Bande d'inconstructibilité le long de certaines routes départementales et / ou pour maintenir un alignement bâti (Art.L151-19 CU)
- ▨ Secteur de carrière protégée en raison de la richesse du sol et du sous-sol (Art.R151-34, 2° CU)
- ▨ Bande littorale des 100 mètres
- ▨ Limite des Espaces Proches du Rivage (E.P.R.)
- ▨ Zone inondable (source : DREAL Normandie, novembre 2021, sous réserve d'une actualisation des données de la DREAL)
- ▨ Linéaire de rez-de-chaussée commercial (Art.L151-16 CU)
- ▨ Secteur d'OAP

Éléments du cadastre

- ▨ Limites communales
- ▨ Limite des communes déléguées
- ▨ Bâti
- ▨ Parcellaire (source : Cadastre PCI Vecteur 2025)
- ▨ Réseau viarie
- ▨ Cours d'eau

Informations

- ▨ Zones humides (Source : DREAL Normandie, juillet 2022 (sous réserve d'une actualisation consultable sur le site <https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/8/zh.map>))
- ▨ Zones humides observées par PLANIS sur le terrain (Source : Etude Zones humides, PLANIS 2018)
- ▨ Zones humides repérées par la DREAL mais non observées par PLANIS sur le terrain (Source : Etude Zones Humides, PLANIS 2018)
- ▨ Zone de nuisance sonore (Art.R151-3 CU et L571-10 CE)
- ▨ projet de liaison routière
- ▨ Éléments archéologiques (Source : DRAC Normandie, 2019)

